



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 26 mars 2024 – 20h15 – au Foyer de la Grande Salle**

Présidence : Monsieur Andrea TASINATO

Personnes excusées : Mmes Déborah BIGNENS, Amandine COULLARD-DESCOS, Sophie CROISIER, Sophie DEBONNEVILLE, Elodie JEANNERET et Stéphanie LE COULTRE ainsi que MM. Sébastien DEBONNEVILLE, Nicolas GOLAY, Robin HOTTELIER, Simon NOBLE et Maxime JAQUILLARD.
M. le Municipal Philippe REYMOND est également excusé.

Personne absente : aucune

* * *

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales. Le Président énonce une citation d'un sportif connu "*Participer, c'est gagner*" Roger FEDERER.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **39** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président informe qu'en raison de la proximité des séances, l'approbation du PV de la séance du 26 février se fera lors de la séance du 15 mai 2024. Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Communications du Bureau2. Préavis 02-2024 "Assainissement de la butte pare-balle du stand de tir" : rapport de la commission ad hoc3. Dépôt du préavis 03-2024 : Autorisation de travaux – Réfection du chemin d'accès et approvisionnement en eau de l'alpage du Mont-Bally, demande de crédit4. Dépôt du préavis 04-2024 : Etude d'un projet de fusion entre les Communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz5. Informations de la Municipalité6. Divers et propositions individuelles |
|--|

1. Communications du Bureau

Le Président remercie les organisateurs des événements intervenus récemment, notamment, le trail du Mont-Bally ainsi que le Carnaval de Gimel.



Dates à venir

- 28-29 mars : concert sur le thème de la passion à la Paroisse de Gimel
- 7 avril : tournée des fontaines de Pâques organisée par l'ADIG
- 12 et 21 avril : exhibition du Cœur de Gilly-Gimel-Yens à la grande salle
- 18 avril : dégustation de brasserie à l'Eglise de Gimel
- 20 avril : repas-spectacle à la salle des 3 sapins à Bière à l'occasion des 30 ans du FC Gimel Bière
- 15 mai : séance du Conseil communal
- 16 mai : repas annuel des aînés

2. Préavis 02-2024 "Assainissement de la butte pare-balle du stand de tir" : rapport de la commission ad hoc

Le Président passe la parole à Mme Isaline PROBST-SCHÄR, rapporteuse, qui donne lecture intégrale du rapport de la commission des finances.

La parole est donnée à l'Assemblée.

M. Lionel WEBER : se demande où est acheminée la terre polluée et comment est-elle traitée ?

M. Philippe REZZONICO : elle est envoyée dans une décharge spécialisée où elle est normalement brûlée avec un suivi strict.

M. Marc GUILLET : demande quelles sont sur les conséquences si la commune d'Essertines-sur-Rolle refuse le préavis ?

M. Philippe REZZONICO : confirme que la commune d'Essertines-sur-Rolle a déjà approuvé le préavis

La parole n'étant plus demandée, le Président donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 02-2024 :

Le conseil communal décide :

1. *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de la butte de tir, située sur la parcelle No 326 de la Commune d'Essertines-sur-Rolle, installation dont la Commune de Gimel est copropriétaire à raison de 50 %, pour un montant total à sa charge de CHF 123'850.00 TTC, subventions non déduites.*
2. *De financer ce montant par un prélèvement de CHF 123'850.00 par la trésorerie courante.*

Par **38 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION**, le préavis 02-2024 est accepté.



3. Dépôt du préavis 03-2024 : Autorisation de travaux – Réfection du chemin d'accès et approvisionnement en eau de l'alpage du Mont-Bally, demande de crédit

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Le Président informe que le préavis est confié à la commission des finances ainsi qu'à une commission ad hoc nommée par le Bureau qui se compose comme suit :

Commissaires
M. Lionel WEBER
Mme Stéphanie LE COULTRE
M. Marcel GROSJEAN
M. Michel JULIEN
M. Olivier SCHÄR

4. Dépôt du préavis 04-2024 : Etude d'un projet de fusion entre les Communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Le Président informe que le préavis est confié à une commission ad hoc nommée par le Bureau qui se compose comme suit :

Commissaires
Mme Amandine COULLARD-DESCOS
M. Stéphane BOURGEOIS
M. Nicolas JACQUIER
M. Maxime JAQUILLARD
M. Corentin PASCHE
M. Jean-Marie RENAUD
Mme Sarah VERMOT

5. Informations de la Municipalité

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

L'enrobage du **chemin Magnin** se fera le 11 et 12 avril.

Les travaux du trottoir du **chemin du Moulinet** redémarreront le 8 avril.

Les **comptes 2023** sont en cours de clôture et devraient se solder par un bénéfice.



Conseil communal de Gimel

Les deux oppositions déposées contre le projet de **transformation de l'Hôtel de l'Union** ont été retirées par leurs auteurs.

M. Laurent GUIGNARD :

Revient sur une question posée au sujet de **l'UAPE** lors de la dernière séance du Conseil communal. Il s'avère que le nombre de places disponibles pour l'accueil des enfants de 6P dans la future structure est insuffisant. Les 6P seront dès lors accueillis le soir au Centre des jeunes dès le mois d'août. L'encadrement n'est pas le même que celui proposé par l'UAPE, mais permet de trouver une solution pour les familles concernées.

M. Heinz FORRER :

Le **sondage concernant le PECC** annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal a été envoyé à la population aujourd'hui. Vous êtes tous conviés à y participer. Une séance participative aura lieu le 24 avril.

6. Divers et propositions individuelles

M. Serge KURSNER : juge très bien l'idée consistant à sonder la population, toutefois s'étonne du dépôt d'un préavis portant sur un **projet de fusion de communes** alors que le sondage réalisé auprès des habitants sur ce même sujet conduisait à un net rejet d'une telle idée.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : admet que le sondage réalisé auprès de la population n'a pas été bien fait. Les échos du Conseil communal à la suite de celui-ci étaient tout de même de mener une réflexion sur l'opportunité d'une fusion. Cette position est également appuyée par M. le Préfet. C'est la raison pour laquelle, la Municipalité pose officiellement la question au Conseil communal au travers d'un préavis.

Mme Carole BOURGEOIS : s'étonne que la **structure de l'UAPE soit déjà saturée** alors qu'on nous avait assuré que celle-ci serait assez grande pour accueillir tout le monde durant plusieurs années.

M. Laurent GUIGNARD : confirme que nous étions intimement convaincus que la structure serait assez grande. Il faut savoir que depuis l'année passée, nous avons une classe de plus à Gimel qui aurait normalement dû se trouver à Essertines-sur-Rolle ce qui implique des déplacements d'enfants. La saturation concerne l'accueil du soir où nous avons beaucoup plus de demandes qu'attendues. En comparaison avec Aubonne, la demande pour la prise en charge après l'école pour le même degré est deux fois plus importante à Gimel. A noter qu'une fois que nous avons annoncé aux parents concernés que l'accueil du soir se ferait auprès du Centre des jeunes, nous avons 10 familles qui ont retiré leur demande.

Mme Carole BOURGEOIS : la situation à Essertines-sur-Rolle semblait déjà connue l'année dernière. Dans le cadre du préavis municipal sur la construction du nouveau bâtiment de l'UAPE, vous vous étiez appuyés sur des chiffrages pour déterminer le nombre d'enfants à prendre en charge et vous nous aviez assuré que cela serait suffisant. On peut donc s'interroger sur l'exactitude des chiffres fournis à l'époque.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : le projet de 84 places est en soi une réussite car il sera plein. Si la Municipalité était venue à l'époque avec un projet à 120 places, le Conseil l'aurait certainement refusé et de rappeler que le problème date bien de cette année-ci et n'était pas connu à l'époque. L'accueil du matin et du midi n'est pas concerné. Il s'agit uniquement de l'accueil de l'après-midi.

M. Heinz FORRER : en tant que membre du comité de l'ASSAGIE, confirme que les projections sur le long terme sont justes. Il y a globalement un recul des élèves qui est constaté. La situation à Gimel est temporaire et s'explique par la classe d'Essertines-sur-Rolle qui a été ouverte à Gimel. Cela ne devrait dès lors pas se prolonger dans le temps.



Conseil communal de Gimel

Mme Christelle DEBONNEVILLE : qui s'occupera de l'encadrement des 6P les fins de journées ?

M. Laurent GUIGNARD : confirme que l'encadrement sera assuré par le centre des jeunes aux conditions qui lui sont propres et non celles de l'UAPE. A noter que la plupart des enfants de 6P ne vont plus à l'UAPE par le fait qu'ils ont envie de grandir et ne plus être sous une surveillance pérennante. Ce n'est pas tant le nombre d'enfants qui devrait interpeler mais ce besoin accru d'accueil et de surveillance sur les communes du haut.

M. Stéphane BOURGEOIS : invite M. Laurent GUIGNARD, non sans une touche d'ironie, à ne pas mettre sa main gauche au feu si la capacité de l'UAPE n'était pas suffisante pour les 15 prochaines années. Il est regrettable de constater que les inquiétudes exprimées lors du vote sur le crédit de construction s'avèrent finalement justifiées. Quant à l'excuse qu'une UAPE à 120 places aurait été refusée par notre Assemblée, la demande du Conseil communal était de travailler sur la création d'un espace évolutif ce qui n'est pas le cas. Au final, on avait promis au précédent Conseil communal que le bâtiment multifonctions pourrait être évolutif ce qui ne fut pas le cas non plus. Qu'en est-il maintenant de l'obligation d'accueil que nous sommes censés offrir ? Devrons-nous passer par la construction d'un nouveau bâtiment, encore ? Car, au final, il s'agit quand même de l'argent du contribuable. En termes de vision à moyen et long terme, on peut décidément faire mieux.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que la planification a bien été faite et que le nombre d'enfants devrait décroître en dépit du fait que nous sommes actuellement au-dessus de la moyenne de la région à Gimel. Les mesures qui devront être prises la prochaine rentrée ne devraient par conséquent qu'être temporaires. Quant à l'obligation d'accueil, si nous n'avons plus de places, nous ne pouvons pas faire mieux et de rappeler que nous accueillons aussi les enfants des autres villages. Des solutions devraient dès lors aussi être trouvées avec le soutien des autres communes.

Mme Doris CHRISTEN: réagit aux propos de M. Laurent GUIGNARD qui laisse à penser que le besoin d'accueil est suscité par une volonté de surveillance des parents. Il est faux de croire que c'est une lubie des parents de vouloir mettre leur enfant à l'UAPE. Au contraire, c'est une obligation de les accueillir.

M. Eric MARCHESE : salue la démarche participative pour le PECC et se remémore **les ateliers participatifs concernant l'avenir de la Place de la Vernette**. Qu'en est-il du retour concernant ces ateliers ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : une restitution de la part du bureau d'étude est intervenue la semaine dernière. Les participants qui se sont portés volontaires pour la préparation du rapport seront convoqués prochainement.

Le Président précise faire partie des volontaires et informe que le projet de rapport a été reçu la semaine dernière et a déjà fait l'objet de deux échanges entre les volontaires. Une rencontre avec le bureau d'étude doit être fixée prochainement.

Mme Christelle DEBONNEVILLE : revient sur l'annonce du retrait des deux oppositions concernant le **projet de transformation de l'Hôtel de l'Union** et demande quelles sont les prochaines étapes ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que cette étape passée, la Municipalité pourra aller de l'avant avec ce projet.

Mme Valérie THEINTZ : relève qu'il n'y a plus de **miroir au carrefour Denner** de sorte qu'on ne voit plus la présence de piétons.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : transmet la question à son collègue M. Philippe REYMOND. Il est toutefois d'ores et déjà possible de préciser que la DGMR n'autorise plus la pose de tels miroirs à l'instar de ce qui a déjà été évoqué au carrefour de la route de Rolle. Ceci, notamment, pour des questions de responsabilité.



Conseil communal de Gimel

M. Florian MAGNIN : rebondit sur l'intervention de M. Eric MARCHESE en relation avec la Place de la Vernette et se remémore la proposition formulée par Mme Doris CHRISTEN en décembre dernier suggérant la **constitution d'une commission consultative** composée de représentants du Conseil communal afin d'associer notre organe en amont du processus délibératif qui doit intervenir plus tard. Cette proposition, qui avait trouvé un écho favorable de la part de la Municipalité, est-elle toujours d'actualité ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que la proposition n'est pas abandonnée. La Municipalité décidera de l'opportunité de la constitution d'une commission municipale au terme de la démarche participative actuellement en cours.

M. Serge KURSNER : s'interroge où en est l'étude du préavis municipal portant sur la **création de zones à 30 km/h** dans le village.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que le préavis municipal est toujours en cours d'étude auprès de la commission ad hoc.

M. Denis HUMBERT : confirme que la commission ad hoc devrait vraisemblablement rendre son rapport à l'occasion de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Stéphane BOURGEOIS : revient sur l'intervention de Mme Doris CHRISTEN concernant la **mise au concours d'un poste de secrétaire municipal adjoint** et le problème lié à l'absence de couverture budgétaire pour son financement. La réponse de la Municipalité lors de cette intervention s'est davantage orientée sur le besoin que sur son financement. Qu'en est-il dès lors du volet financier ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : indique ne pas s'être encore penché sur la question financière, la préoccupation du moment étant de trouver "l'oiseau rare".

M. Marcel GROSJEAN : s'interroge sur la légalité d'un engagement en l'absence de ligne budgétaire. Est-ce qu'une disposition ou un règlement particulier le permet ? Si tel est le cas, la Municipalité est invitée à le produire en vertu de la loi sur l'information.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h00.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin